

La question des exemptions de taxe est une question d'intérêt immédiat. Ce n'est plus une question spéculative ou théorique. Elle appartient à l'économie municipale immédiate ; d'ailleurs, Toronto vient de donner un saine exemple dans cette voie. On sait que cette ville a été au mois de Septembre le théâtre d'une convention réunie spécialement pour étudier la question des exemptions de taxes.

Pour obtenir une expression de l'opinion populaire, il fut alors décidé de soumettre au vote la question lors des élections municipales qui se produiraient le plus prochainement.

Voici d'après le *Soleil*, qu'on n'accusera pas d'avoir arrangé les chiffres à notre intention le résultat de ce vote ;

Lors des récentes élections municipales à Toronto, il a été posé une question intéressante aux contribuables.

“ Êtes-vous en faveur d'abolir toute exemption de taxe municipale ? ”

11,331 ont voté pour abolir toute exemption et 5,175 en faveur de telle exemption.

C'est donc une majorité de 6,156 en faveur d'une taxation uniforme et générale.

Voilà le résultat qu'on obtient lorsqu'on envisage sans peur les grandes questions dont on nous fait des épouvantails.

Pourquoi ne pas oser la même chose à Montréal ?

Le temps est venu d'en finir avec les exemptions de taxe.

Qu'on règle la question ;

Il y aurait bien un moyen d'y arriver par persuasion si les gens qui conseillent les institutions favorisées d'exemptions renonçaient à prêcher la proserastination, l'opposition à tout progrès.

Au lieu de se cacher derrière les murs menaçants qui longent nos grandes voies urbaines, en assombrissent l'aspect et donnent à chaque instant au promeneur ou au passant l'impression glaciale de la cité du silence et du cloître ; si au lieu de cela quelqu'un conseillait aux religieux et religieuses qui se tiennent là séparées du monde dont elles entraînent les joies et les condées sans profit, de s'éloi-

guer de la ville, de s'établir dans la campagne et de mettre en exploitation les riches terrains qu'elles possèdent, d'en faire des maisons de rapport qui, enfin, paieraient des taxes, le problème serait résolu à la satisfaction de tous, sans difficultés, sans friction.

Mais il faut que quelque chose arrive pour échapper à la position honteuse et déshonorante où est placée la cité.

Si les exemptions de taxe ne peuvent pas disparaître par raison, il faudra bien les supprimer par force.

LIBÉRAL.

INTERPRETATION

L'encyclique très attendue du Pape Léon XIII sur la question des Écoles du Manitoba nous est parvenue.

Le texte en a fait le tour de la presse et les commentaires en ont été fort limités.

Comme tous les documents diplomatiques cette lettre est de nature à donner une certaine mesure de satisfaction des deux côtés.

Pour notre part nous ne nous sommes jamais fait d'illusions sur ce que serait le fond de la communication pontificale.

Le Pape ne pouvait pas et ne devait pas se départir de la politique traditionnelle du clergé catholique à l'égard du rôle de la religion dans l'éducation, de son hostilité à l'école neutre et de la préséance en tout de la doctrine catholique.

Prévoir et prédire que le pape pût approuver et encourager quelque chose d'autre que les écoles séparées catholiques c'était supposer ou affecter de supposer possible une impossibilité absolue.

Nous n'avons jamais succombé à ces illusions.

Aussi sommes nous parfaitement satisfait de la lettre pontificale qui indique au clergé une voie à suivre parfaitement rationnelle au lieu de la crétine obstination dans laquelle il songeait à se claquemurer.

Le pape dit aux catholiques de profiter de toutes les concessions qui leur seront accordées. N'est-il pas triste de songer qu'il faille alle